

# Recueil de publication

des délibérations  
du Conseil d'administration

N° 2026.02.10



Le  
**C.C.A.S.**  
d'Yvetot

Date de parution  
**02/03/2026**

[www.ccas-yvetot.fr](http://www.ccas-yvetot.fr)  
Publié électroniquement

**En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet du C.C.A.S..**

**Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code .**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_018-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **APPEL A PROJET CAF "SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET AU DYNAMISME DES COMITES D'USAGERS AU SEIN DES STRUCTURES ANIMATION DE LA VIE SOCIALE" 2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

La C.A.F. de Seine Maritime propose un appel à projet "Soutien au développement et au dynamisme des comités d'usagers au sein des structures animation de la vie sociale"

La CAF de Seine-Maritime souhaite encourager la formalisation de comités d'usagers au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale, tout en leur donnant les moyens de réaliser des actions concrètes.

L'appel à projet vise à :

- Soutenir le développement de comités d'usagers formalisés,
- Développer, élargir et réinventer la place des habitants au sein des structures,
- Faciliter la concrétisation des initiatives développées à partir des comités d'usagers,

Le Comité d'usagers devra être formalisé, faisant état :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_018-DE



- Des modalités concrètes de mise en œuvre,
- D'une Charte de fonctionnement coconstruite avec les participants.

Le financement devra être mobilisé dans la réalisation d'actions définies dans le cadre du Comité d'usagers et non sur des dépenses de fonctionnement de la structure ou des frais de personnel.

Aide au fonctionnement forfaitaire : 2000€/an

- Modalités concrètes de mise en œuvre du Comité d'usagers
- Charte de fonctionnement

Le centre souhaite donc impliquer davantage ses usagers dans le fonctionnement des activités, du fonctionnement du centre, comme validé lors de son renouvellement de projet social.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

autoriser sa Vice-Présidente à solliciter la demande de subvention, à signer et à déposer le dossier d'appel à projet auprès de la C.A.F. de Seine Maritime et de signer tous les documents annexes.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULCH, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULCH

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **APPEL A PROJET PARENTALITE 2026 - DEMANDE DE SUBVENTION**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu la délibération du 30 septembre 2025, validant le projet social du centre socioculturel saint Exupéry auprès de la CAF

Dans le cadre de l'appel à projet Parentalité financé par la CAF, le Département et la MSA, à retourner avant le 10 février 2026, le centre socioculturel saint Exupéry souhaite déposer 3 fiches actions :

#### **ACTION 1 : "L'atelier parents" :**

Sur le territoire d'Yvetot, certains parents restent éloignés des actions de soutien à la parentalité proposées par les structures existantes. Les temps scolaires (entrée à l'école) constituent des moments privilégiés pour aller à leur rencontre et créer un premier lien pour ensuite les impliquer dans la mise en place d'actions répondant aux besoins (les écrans par exemple).

Nous souhaitons mobiliser les parents en allant à leur rencontre aux abords des écoles publiques d'Yvetot (écoles Jean Prévost et Cahan Lhermitte). Les vendredis ou lundis matin de 8h à 9h. En

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_017-DE



partenariat avec la Maison de Quartiers. Ce temps permettra de premier un premier contact, d'informer sur les actions existantes et d'identifier des parents pour s'impliquer.

En parallèle, des temps d'échanges et d'organisation d'évènements avec les parents mobilisés sont proposés les vendredis. Ces temps seront encadrés par la référente famille et animé par des intervenants en fonction des thématiques repérées. Il y aura des temps d'échanges, qui permettent aux parents de partager leurs expériences, leurs questionnements et leurs préoccupations du quotidien, dans un cadre bienveillant et non jugeant, et des temps d'organisation d'évènements à destination d'autres parents : des conférences, des cinés-débats, des expositions lors des vacances scolaires, un forum. Ces temps spécifiques seront coorganisés avec les parents et la référente famille. La forme et les thématiques seront définies par les parents (thématique possible : l'usage des écrans, alimentation et santé, les "crises" chez l'enfant : comprendre pour mieux gérer...). Des intervenants animeront les évènements

### **ACTION 2 : « Les ateliers parents/enfants » :**

Les parents expriment régulièrement des difficultés concernant :

- La gestion des émotions des enfants
- Les comportements difficiles (colère, opposition, frustration)
- La communication parents-enfants
- Les relations avec les pairs

Le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge constitue un levier essentiel de prévention et de bien-être. Ces ateliers proposent un espace sécurisé d'expérimentation, d'échange et de soutien pour les familles. Ils ont pour objectif de renforcer la relation parent-enfant à travers des temps partagés favorisant la communication, l'écoute et la complicité. Elles permettent d'agir sur la qualité des interactions, de soutenir le développement d'un attachement sécurisant et d'encourager l'implication des parents auprès de leur(s) enfant(s). En s'appuyant sur des activités ludiques et médiatrices, ces temps contribuent à apaiser les relations familiales, à diminuer les tensions et à valoriser les ressources de chaque parent. Ils constituent également une réponse concrète aux enjeux repérés sur le territoire, notamment en matière de mal-être familial et de place des écrans dans le quotidien.

### **Modalités de mise en œuvre et type de séances :**

Nous proposons 2 ateliers parents-enfants :

- Mercredi matin : atelier parents-enfants 1–6 ans
- Mercredi après-midi : atelier parents-enfants 6–10 ans

Les ateliers reposent sur un format commun, garantissant une continuité éducative, avec des contenus et des supports adaptés à l'âge des enfants. Les approches pédagogiques tiennent compte du développement de l'enfant et favorisent l'implication active des parents.

Ils sont découpés en deux temps :

- Un temps d'activité animé par des intervenants spécifiques Les ateliers s'appuient sur des activités ludiques, participatives et accessibles, permettant de travailler les compétences psychosociales et la relation parent-enfant autour de différentes thématiques :
  - o Activités en lien avec la nature et l'environnement (éveil sensoriel, découverte, respect du vivant)

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_017-DE



- o Activités de bien-être, détente et gestion des émotions (yoga, sophrologie, relaxation adaptée aux enfants)
- o Activités artistiques et créatives (arts plastiques, musique, expression corporelle)
- Un temps de convivialité (et de goûter les mercredis après-midi) avec des jeux libres à disposition où les enfants peuvent jouer ensemble, apprendre la collectivité. Les parents peuvent échanger entre eux, avec les intervenants autour de conseils et avec les professionnels.

Ils seront encadrés :

- Le matin par la directrice du centre et une éducatrice de jeunes enfants du Multiaccueil. Ce travail en partenariat permet aux familles du Multiaccueil de venir plus facilement aux ateliers.
- L'après-midi par la référente famille, un service civique et 2 bénévoles.

### **ACTION 3 : atelier alimentation :**

De nombreuses familles rencontrent des difficultés liées :

- Au manque de temps pour préparer des repas équilibrés
- À une méconnaissance des principes de base de l'alimentation
- À des contraintes budgétaires
- À des tensions autour des repas et de l'alimentation des enfants

Ces difficultés peuvent avoir un impact sur la santé, le bien-être familial et la relation parent-enfant.

Ce projet vise à accompagner les familles dans l'acquisition de compétences culinaires simples, économiques et équilibrées, tout en favorisant le lien parent-enfant et l'autonomie des parents dans l'organisation des repas.

### **Modalités de mise en œuvre et type de séances :**

Les enfants cuisinent avec leurs parents une recette soit salée ou sucrée autour des aliments de saison, d'aliments équilibrés (en essayant d'intégrer des légumes parfois difficiles à manger pour les enfants et aussi les parents). Réalisation de recettes simples, équilibrées et adaptées aux enfants.

Pour le batchcooking les parents préparent plusieurs plats pour la semaine et repartent avec. Les parents viennent chercher les recettes en amont. Une partie des ingrédients sera acheté par le centre et une partie par les familles. Pour les familles ayant des enfants en bas âge, les enfants seront encadrés par le service civique afin de permettre aux parents de pouvoir cuisiner.

Les ateliers cuisine parents/enfants et batch cooking sont des ateliers collectifs animés par l'animatrice famille, d'un service civique et d'une bénévole du centre. Ils se dérouleront dans la cuisine pédagogique du centre qui peut accueillir 6 familles. Le centre fournit les aliments pour l'atelier parent/enfant.

Des fiches recettes et conseils pratiques seront transmis à chaque séance et famille.

Un temps convivial d'échange autour d'un café, d'un thé sera proposé afin de d'échanger autour de l'alimentation, des habitudes familiales et des difficultés rencontrées mais aussi de la parentalité en générale. L'activité est un support pour aborder des problématiques ou des besoins.

## DELIBERATION

Le tableau suivant fait état des montants sollicités pour les actions du projet Parentalité pour l'année 2026, dont le comité de lecture est composé de la C.A.F. de Seine Maritime, du Département, de la M.S.A. et de l'Education Nationale (qui ne participe pas au financement) :

<b>Actions proposées</b>	<b>Montant C.A.F. sollicité</b>	<b>Montant Département sollicité</b>	<b>Montant M.S.A. sollicité</b>
Ateliers parents	4600€	700€	200€
Activité en famille	5000€	800€	200€
Atelier alimentation	1000€	300€	200€
<b>TOTAL</b>	<b>10600€</b>	<b>1800€</b>	<b>600€</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser sa Vice-Présidente à solliciter la demande de subvention, à signer et à déposer le dossier d'appel à projet auprès de la C.A.F., du Département et de la M.S.A. et de signer tous les documents annexes.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE PETIT EQUIPEMENT**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social d'établissement en sa séance du 5 décembre 2025,

La délibération du 17 janvier 2013 prévoit la mise en place d'une indemnité de petit équipement pour les agents de l'espace Léo Kanner, il convient dans ce cadre de prévoir également cette indemnité pour les agents de l'UEMA au regard des activités exercées et d'ajuster la liste des métiers concernés.

Il a en effet été constaté que les agents intervenant auprès des enfants et adolescents souffrant de troubles autistiques et accueillis à l'UEMA subissent des dégradations de leurs vêtements. Les vêtements des professionnels peuvent être malmenés lors des crises de violence chez des personnes accompagnées.

Une indemnité de petit équipement conformément au décret n° 74-720 du 14 Août 1974 relatif aux taux de l'indemnité de chaussures et de petit équipement peut être octroyée aux professionnels dont les missions entraînent une usure anormalement rapide de l'équipement, à savoir en l'espèce les vêtements.

Ainsi, il convient de proposer l'attribution de l'indemnité de petit équipement aux agents employés à l'Espace Léo Kanner et à l'UEMA, dans les conditions suivantes :

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_011-DE



■ Attribution aux professionnels titulaires, stagiaires ou contractuels qui de par leur fonction interviennent directement dans la prise en charge des enfants, à savoir :

- Les éducateurs spécialisés
- Les moniteurs éducateurs
- Les aides-médico psychologiques
- Les éducateurs de jeunes enfants
- Les psychologues
- Les psychomotriciens
- L'infirmière
- Les agents éducatifs
- L'animateur sportif
- Educateur Technique spécialisé
- Assistante administrative
- Assistante de direction

■ Le versement de cette indemnité sera effectué en septembre de chaque année, aux agents ayant au minimum 1 mois de présence.

Chaque agent concerné devra obligatoirement fournir chaque année au Pôle des Ressources Humaines du CCAS une facture justifiant de cette dépense.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- **Autoriser** le président à attribuer l'indemnité de petit équipement à compter de l'année 2026. Les dépenses seront inscrites au budget 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_022-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **AUTORISATION ESTER EN JUSTICE - CONTENTIEUX DESORDRES IME**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mai 2016 portant autorisation de recourir à un référé expertise et à un cabinet d'avocats dans le cadre du programme de réhabilitation et de restructuration de l'IME. ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2018 portant autorisant un recours au fond et mandatement d'avocats ;

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Rouen n°234489 du 5 décembre 2025 ;

Considérant qu'à compter de l'année 2009, le CCAS a décidé d'entreprendre des travaux d'extension et de réhabilitation de l'IME Pierre BOBEE, que ces travaux ont été entrepris à compter de 2014. A l'achèvement de ces derniers en septembre 2016, de nombreuses réserves ont été émises pour plusieurs corps d'état. Devant la persistance de ces réserves et de l'importance des défauts constatés, il a été décidé de déposer un référé expertise auprès du Tribunal Administratif de Rouen.

Considérant que l'expert judiciaire désigné par le Tribunal a rendu son rapport définitif le 22 octobre 2021 concluant comme suit :

## DELIBERATION

Évaluation de la reprise du désordre lié :

- au défaut de conception à propos de l'étanchéité à l'air du bâtiment, à la somme de 180 000 € TTC ainsi que l'engagement des responsabilités de l'Architecte mandataire de la maîtrise d'œuvre, du bureau d'études et de l'assurance dommages ouvrage au titre de la garantie décennale ;
- à la charpente et au bardage à la somme de 4 700€ TTC et engagement de la responsabilité de la SARL Établissement Pimont,
- aux tablettes sous la fenêtre de l'extension de l'IMP à la somme de 1500€ TTC et engagement de la responsabilité de la société POLYTRAVAUX ;
- à un défaut d'ouverture, à la somme de 400€ TTC et engagement de la Société AVA.

Considérant que sur la base de ce rapport d'expertise, le CCAS a sollicité auprès du Tribunal Administratif de Rouen, l'engagement de la responsabilité de ces intervenants ainsi que la condamnation de ces derniers à lui verser des dommages et intérêts.

Considérant que le Tribunal Administratif de Rouen, par un jugement du 5 décembre 2025 n'a accueilli que très partiellement les demandes du CCAS d'Yvetot, il apparaît juridiquement fondé que le CCAS interjette appel de cette décision.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Autoriser Madame la Vice-Président à mandater le cabinet d'avocat DAMC pour défendre les intérêts du CCAS et donc d'interjeter appel du jugement du Tribunal Administratif de Rouen n°2304489 du 5 février 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### CATALOGUE DES PRESTATIONS ESAT 2026

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)


Il est proposé au Conseil d'Administration l'adoption des tarifs 2026 des activités commerciales de l'E.S.A.T. (*espaces verts, blanchisserie, ateliers de sous-traitance et publicité*) selon les annexes ci-jointes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Le Conseil d'Administration est invité à valider les tarifs 2026 proposés dans le catalogue en annexe.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
Reçu en préfecture le 12/02/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_003-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_020-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **CONVENTION ISA BONS ALIMENTAIRES**

### **CONVENTION BONS ALIMENTAIRES ISA :**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre des aides facultatives octroyées par le CCAS, des bons alimentaires peuvent être proposés aux usagers du service social. Les bons peuvent pour une partie permettre des achats dans les grandes surfaces.

Mais de manière générale depuis 2024, ils peuvent permettre des achats à l'Épicerie Solidaire, ce qui permet d'avoir un panier plus garni.


La présente convention reconduit le partenariat avec l'association ISA pour permettre d'utiliser les bons à l'Épicerie Solidaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver cette convention en annexe et autoriser sa Vice-Présidente à la signer

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
Reçu en préfecture le 12/02/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_020-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **CONVENTION DE COLLABORATION ESAT-FONDATION LES NIDS**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;


L'ESAT présente au Conseil d'Administration la convention en annexe ayant pour objet de définir les modalités de collaboration entre le Service de Milieu Ouvert d'Yvetot et l'ESAT d'Yvetot, dans le cadre de la mise à disposition d'un espace destiné à accueillir un groupe d'échange entre parents accompagnés par la Fondation les Nids.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Valider la convention jointe en annexe et autoriser Mme BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS, à la signer.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
Reçu en préfecture le 12/02/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_015-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **CONVENTION APP SERVICE SOCIAL**

### **CONVENTION DE FORMATION-APP SERVICE SOCIAL :**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)


Considérant que dans le cadre de leur pratique, les travailleurs sociaux du CCAS ont besoin de pouvoir prendre du recul sur les situations traitées, avec la charge émotionnelle qu'elles peuvent générer. L'Analyse des Pratiques Professionnelles est un outil d'accompagnement nécessaire, dont l'équipe bénéficiait depuis de nombreuses années.

Le psychologue qui intervenait avait mis fin à son accompagnement en décembre 2024, et l'année 2025 n'avait pas permis de poursuivre avec un nouvel intervenant.

L'équipe a pu rencontrer M. Lebrun, qui a fait une proposition de travail qui répond aux attentes de l'équipe et de l'encadrement. A savoir 9 séances de 2 heures sur l'année 2026 (calendrier indicatif dans la convention en annexe)

La convention proposée fixe les modalités d'intervention pour l'année 2026.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
Reçu en préfecture le 12/02/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_021-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver la convention proposée en annexe et à autoriser sa Vice-Présidente à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_021-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **CONVENTION APP SERVICE SOCIAL**

### **CONVENTION DE FORMATION-APP SERVICE SOCIAL :**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)


Considérant que dans le cadre de leur pratique, les travailleurs sociaux du CCAS ont besoin de pouvoir prendre du recul sur les situations traitées, avec la charge émotionnelle qu'elles peuvent générer. L'Analyse des Pratiques Professionnelles est un outil d'accompagnement nécessaire, dont l'équipe bénéficiait depuis de nombreuses années.

Le psychologue qui intervenait avait mis fin à son accompagnement en décembre 2024, et l'année 2025 n'avait pas permis de poursuivre avec un nouvel intervenant.

L'équipe a pu rencontrer M. Lebrun, qui a fait une proposition de travail qui répond aux attentes de l'équipe et de l'encadrement. A savoir 9 séances de 2 heures sur l'année 2026 (calendrier indicatif dans la convention en annexe)

La convention proposée fixe les modalités d'intervention pour l'année 2026.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
Reçu en préfecture le 12/02/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_021-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Approuver la convention proposée en annexe et à autoriser sa Vice-Présidente à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **CONVENTION EPICERIE SOLIDAIRE 2026**

### **CONVENTION EPICERIE SOLIDAIRE – ASSOCIATION ISA :**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Considérant que le CCAS d'Yvetot est partenaire de l'association ISA pour le fonctionnement de l'Epicerie Solidaire depuis sa création en 2011.


L'association ISA est gestionnaire de l'Epicerie depuis sa création, et rend compte de son activité lors des Comités de Pilotage qui réunissent les représentants d'ISA, du CCAS et du Département.

Le CCAS contribue au fonctionnement par un soutien financier de 22 000 €, ainsi que par un soutien technique concernant les installations intérieures (maintenance électrique et plomberie), sachant que la Ville assure la maintenance du bâtiment.

La présente convention précise les modalités de ce partenariat pour l'année 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
Reçu en préfecture le 12/02/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_019-DE

Décide de :

Approuver cette convention en annexe et à autoriser sa Vice-Présidente à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_016-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **CONVENTION PRH 76 - 2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

Dans le cadre de son projet social, le Centre Socioculturel Saint Exupéry développe des partenariats avec de nombreuses structures œuvrant dans le champ du social, du médico-social sur le territoire Yvetotais.

Aujourd'hui, le Centre souhaite renforcer son partenariat avec l'association PRH76 (Pôle Ressources Handicap de Seine Maritime) dont la mission est d'accompagner les familles et les professionnels pour faciliter l'accès des enfants et des jeunes à besoins spécifiques dans les accueils individuels et collectifs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, hors champ scolaire. Le PRH76 propose un service gratuit.

Le centre accueillant des familles avec des enfants à besoins spécifiques, il apparaît essentiel de développer ce partenariat afin d'assurer un accompagnement adapté aux familles concernées.

Ce partenariat se concrétiserait par :

## DELIBERATION

- la mise à disposition d'un bureau à titre gracieux un mercredi matin par mois, afin de permettre des rencontres avec les familles sur le territoire d'Yvetot
- la mise en place d'actions communes telles que la co-animation de temps d'échanges sur la thématique du handicap, ainsi que des temps de sensibilisation au handicap à destination des bénévoles et des professionnels.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser sa Vice-Présidente à signer la convention à intervenir avec PRH76, fixant les modalités de ce partenariat, en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_002-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 - FETES ET CEREMONIES**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Vu les crédits ouverts annuellement au budget à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies », le conseil d'administration après délibération à l'unanimité, autorise Monsieur le Président du CCAS ou la Vice-Présidente à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans les conditions suivantes :

- Réceptions : Cérémonie des vœux, repas de la chandeleur et des aînés, vin d'honneur, inaugurations et autres manifestations,
- Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, gravures, médailles et présents offert à l'occasion de divers évènements,
- Fournitures de livres

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_002-DE



- Fournitures de jouets
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux, etc.)
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants du CCAS (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationale, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget.

Approuver la pris en charge au compte 6232 «Fêtes et Cérémonies » des dépenses.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **ELK - CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA SUPERVISION INTERNAT**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

L'Internat de l'IME autistes Léo Kanner accueille 7 jeunes. Afin de continuer de renforcer les compétences techniques des professionnels, la mise en place d'une supervision s'avère nécessaire.

Psychologue et analyste du comportement, la superviseuse travaille depuis 2016 dans le domaine des TND. Elle a commencé à travailler comme intervenante éducative sur le terrain dans une association à Paris, puis 3 ans après, a commencé son travail de psychologue avec diverses formations supplémentaires pour se spécialiser dans le TSA.

### **· Organisation des jours de supervision :**

La supervision se tiendra sur 8 jours au sein de l'Internat.

La superviseuse sera accompagnée d'un superviseur sénior afin d'épauler, de relire les comptes-rendus et d'avoir une vision globale et axée sur la qualité d'accompagnement.

### **· Compte rendu**

## DELIBERATION

Un compte rendu des observations et préconisations sera envoyé dans les 10 jours suivant la formation-action afin de le partager en équipe.

· **Coûts des jours de supervision :**

Le coût s'élève à 7 920 euros

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- valider la mise en place de la supervision pour l'Internat
- autoriser sa vice-présidente à signer la convention de financement en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_013-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **ELK - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANALYSE DES PRATIQUES (APP) UNITE ENFANT ET UNITE ADOLESCENTS - 2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Il est proposé le renouvellement de la convention pour l'année 2026 afin d'assurer la continuité des analyses de pratiques professionnels pour : l'unité enfant et l'unité adolescents, pour l'année 2026.

L'objectif est d'apporter aux professionnels une approche théorique et pratique facilitant l'analyse des pratiques professionnelles, la prise de recul, la montée en compétences afin de parfaire l'accompagnement proposé aux personnes accueillies.

Elles s'organisent dans l'établissement IME Pierre BOBÉE pour les professionnels de l'IME Autistes Léo Kanner :

- **unité enfant** : prestation réalisée par l'IFEN du 09 février 2026 au 15 juin 2026 soit 4 séances de 1h30 chacune au tarif de 262,50 € la séance (frais de déplacement inclus).

- **unité adolescent** : prestation réalisée par l'IFEN du 02 février 2026 au 22 juin 2026 soit 4 séances de 1h30 chacune au tarif de 262,50 € la séance (frais de déplacement inclus),

Coût total des séances : 2 100,00 €

## DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Autoriser le renouvellement de l'analyse de pratiques professionnelles pour l'unité enfant et l'unité adolescent de janvier à juin 2026
- Autoriser sa Vice-Présidente à signer les conventions d'intervention devant intervenir entre le CCAS d'Yvetot, et le prestataire cité ci-dessus (IFEN) selon les modalités présentées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_012-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULCH, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULCH

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **IME PIERRE BOBEE - TRANSFERT ARCAUX 2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu l'avis rendu par le Comité Social d'Etablissement en sa séance du 6 février 2026,

Un partenariat est en cours entre le pôle professionnel de l'IME Pierre Bobée et l'ESAT Arcaux, qui accueille des jeunes à la journée en immersion. Ce partenariat a débuté depuis 2023 et est renouvelé après un bilan d'année en année.

Dans ce cadre, nous souhaitons proposer un hébergement sur 3 nuitées pour 5 jeunes, en plus de leur immersion à la journée. Ce séjour se déroulera du lundi 9 février au jeudi 12 février 2026.

### L'organisation sera la suivante :

Les jeunes, équipés de leurs valises, seront accompagnés par un professionnel pour se rendre à l'ESAT d'Arcaux le lundi 9 février matin.

A partir de 17h, un professionnel commencera sa journée et prendra le relais pour accompagner les jeunes de l'ESAT vers le Foyer d'Hébergement. Ce professionnel fera les horaires ci-après :

🚌 Du lundi 09 février 17h au jeudi 12 février matin 9h

## DELIBERATION

- o Accompagnement éducatif : 17h - 23h (6h)
- o Encadrement de la soirée et nuit couchée : 23h - 7h (3h)
- o Accompagnement du lever et accueil ESAT : 7h – 9h (2h)
- o Soit un total de 33h auxquels il convient d’ajouter les 5h réalisées le vendredi sur l’IMPro (8h30- 13h30) équivalent à 38h pour la semaine.

Le professionnel qui a amené les jeunes se chargera de leur retour sur l’IME.

Le surcoût en lien avec ce projet de transfert/immersion est de 40 minutes supplémentaires, l’indemnisation en tarif de nuit sur les 3 nuits et le remboursement des frais kilométriques du domicile au foyer hébergement Arcaux pour le professionnel qui assure l’accompagnement en hébergement.

L’absence du professionnel sur l’IMPro du lundi 9 février au jeudi 12 février maintient à 3 l’effectif de professionnels sur le pôle professionnel avec 5 jeunes en moins à l’effectif. Il est à noter la gratuité des repas du midi et de l’hébergement. Reste à notre charge le petit déjeuner et le repas du soir.

Le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré à l’unanimité,

Décide de :

- autoriser l’établissement à mettre en place le partenariat avec hébergement du 09 au 12 février 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_009-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **IMP - MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION DE TAXI POUR UNE JEUNE ACCOMPAGNEE**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

L'accompagnement d'une jeune, a été interrompu à l'IME Pierre BOBEE d'Yvetot (IMP) en juillet 2025 suite à des épisodes de décompensation.

Un retour progressif sur le site de l'IME est envisagé début mars (synthèse prévue le 12 février 2026).

Précédemment, son lieu d'accueil assurait les transports jusqu'à l'IME le matin.

Le soir, elle prenait le car de l'établissement jusqu'à Barentin, et le lieu d'accueil assurait la fin du trajet pour le retour à Canteleu.

Cette organisation ne nous apparaît pas possible à maintenir en l'état actuel. En effet, un état de crise de cette jeune ne peut pas être géré de manière sécuritaire dans un car, en particulier avec d'autres enfants également présents. Ni le transport en car, ni le transport en individuel par le lieu d'accueil ne sont envisageables dans l'immédiat.

Deux personnes sont indispensables pour assurer son transport de manière sécurisé.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_009-DE



Suite aux différentes synthèses réalisées avec différents acteurs, et dans un souci de favoriser un retour progressif et qualitatif de cette jeune au sein de l'établissement, une demande de financement de moyens complémentaires a été réalisé auprès de l'ARS en Janvier 2026, sans retour à ce jour, comprenant :

- Un transport dédié, type taxi avec chauffeur. Une personne tierce (agent éducatif) en plus du chauffeur est nécessaire afin d'assurer la sécurité du chauffeur et de la jeune ;

- Un professionnel éducatif à temps plein en charge de l'accompagnement éducatif de la jeune au sein de l'IME et du transport lors des trajets en taxi entre son lieu d'accueil et l'IME.

Il nous semble important de pouvoir nous projeter avec cette organisation jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit la fermeture de l'établissement, le 24 juillet 2026.

Dans le cadre d'une recherche de prestataires spécialisés dans le transport de personnes en situation de handicap, la société MobiFrance a été contacté. Cette société est en mesure de répondre favorablement à la demande dès le mois de Mars.

Le coût de cette prestation de taxi, pour 6 mois, s'élève à 14 986€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser la mise en place d'une prestation de taxi pour assurer le transport d'une jeune sur l'IMP
- autoriser sa vice-présidente à signer le contrat liant les deux parties (en annexe)

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

**INFORMATION SUR LES MARCHES CONCLUS SELON LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Vu les articles R123-21 et R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Le code de l'action sociale précise que le Président, ou le Vice-président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration notamment dans le domaine des marchés publics.

Ainsi, il a été conclu, par le service de la commande publique, les marchés à procédure adaptée (sous le seuil des procédures formalisées) suivants pendant l'année 2025 :

- n°03/2025 : marché de mise à jour des dossiers techniques amiante des établissements gérés par le CCAS d'Yvetot et la réalisation des DAAT et DAAD : entreprise AC Environnement, marché à bons de commande avec un maximum de 100 000 € HT/an.
- n°04/2025 : marché de fourniture de véhicules automobiles : Lot 1 location et entretien d'un véhicule automobile pour le service La Ruhe : Entreprise RENAULT GUEUDET, pour un montant de 9 738,48 € HT.

## DELIBERATION

- n°05/2025 : marché de fourniture de véhicules automobiles : Lot 2 location et entretien d'un véhicule automobile pour le service La Ruche : Entreprise RENAULT GUEUDET, pour un montant de 9 738,48 € HT.
- n°06/2025 : marché de fourniture de véhicules automobiles : Lot 3 location et entretien d'un véhicule automobile pour le service La Ruche : Entreprise RENAULT GUEUDET, pour un montant de 9 738,48 € HT.
- n°07/2025 : marché de fourniture de véhicules automobiles : Lot 4 location et entretien d'un véhicule automobile pour le service La Ruche : Entreprise RENAULT GUEUDET, pour un montant de 9 738,48 € HT.
- n°08/2025 : marché de fourniture de véhicules automobiles : Lot 5 location et entretien d'un véhicule automobile pour le service La Ruche : Entreprise RENAULT GUEUDET, pour un montant de 9 738,48 € HT.
- n°09/2025 : marché de fourniture de véhicules automobiles : Lot 6 : fourniture d'un véhicule particulier pour le SSIAD : RENAULT GUEUDET, pour un montant de 13 733,33 € HT.
- n°10/2025 : marché de fourniture de véhicules automobiles : Lot 7 : fourniture d'un véhicule particulier pour le SSIAD : RENAULT GUEUDET, pour un montant de 13 733,33 € HT.
- n°11/2025 : marché de fourniture de véhicules automobiles : Lot 8 : fourniture d'un véhicule particulier pour le SSIAD : RENAULT GUEUDET, pour un montant de 13 733,33 € HT.
- n°12/2025 : marché de fourniture de véhicules automobiles : Lot 9 : fourniture d'un quadricycle léger à moteur pour l'ESAT : AUTO SANS PERMIS 76, pour un montant de 18 600,83 € HT.
- n°13/2025 : marché de diagnostic pour l'ESAT : société CFAM pour un montant de 11 700 € HT.

Conclusion de 2 avenants pour ce marché pour des prestations complémentaires : avenant n°1 pour un montant de 650 € HT et avenant n°2 pour un montant de 1040 € HT.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Prendre acte des marchés conclus selon la délégation accordée.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **RESTAURANT JACQUES LEFEBVRE: FIXATION DU TARIF APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2026**


Suivant l'arrêté interministériel du 24 Décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées, publié au Journal Officiel du 28 décembre 2025, le taux maximum d'évolution est fixé à 0,86 %.

Considérant également la révision de tarif du prestataire de repas, CONVIVIO, effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 fixant le prix de 6,0435 € à 6,1540 €, il est proposé de fixer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 :

- le tarif du repas servi en semaine au Restaurant Jacques Lefebvre de 9€80 à 10 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
Reçu en préfecture le 12/02/2026  
Publié le   
ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_006-DE

Décide de :

Fixer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026, le tarif du repas servi en semaine au restaurant Jacques Lefebvre à 10 €.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **REVISION DES REDEVANCES D'HEBERGEMENT DES RESIDENCES AUTONOMIE AU 1ER JANVIER 2026.**

Selon l'article L.353-9-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, les redevances d'hébergement sont révisées chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2nd trimestre de l'année précédente. Celui-ci a évolué de 1.04 %. Sont concernés par cette révision des redevances, les trois résidences autonomie du pôle séniors, Jacques Lefebvre, Pierre et Marie Curie et Les Béguinages.

Pour ces résidences autonomies, il convient également de revaloriser les prestations de service, facturées en sus des redevances d'hébergement, et correspondant dans chacune des résidences-autonomie à la présence d'une hôtesse et du Service d'Aide à la Personne Agée. L'article 1 de l'arrêté interministériel du 24 Décembre 2025 « relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées », publié au Journal Officiel du 28 décembre 2025 précise que « le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées par les établissements mentionnés à l'article L. 342-1 du code

## DELIBERATION

de l'action sociale et des familles ne peut augmenter de plus de 0,86 % au cours de l'année 2026 par rapport à l'année précédente. ».

<b>RESIDENCES AUTONOMIE</b>	<b>Redevance d'Hébergement</b>	<b>Prestation de service</b>	<b>TOTAL</b>
F1 bis Résidence Jacques Lefebvre	589,65 €	125,72 €	715,37 €
F2 Résidence Jacques Lefebvre	685,26 €	125,72	810,98 €
Résidence Les Béguinages	500,66 €	138,35 €	639, €
Petit F1 Bis Résidence P.M. Curie	625,94 €	125,72 €	751,66 €
Grand F1 Bis Résidence P.M. Curie	648,88 €	125,72 €	774,60 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Approuver la révision des redevances d'hébergement à hauteur de 1,04 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Approuver la revalorisation des prestations de service facturées en sus des redevances d'hébergement à hauteur de 0,86 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_008-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **TARIFICATION DU SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE A DOMICILE AU 1ER FEVRIER 2026**

Selon le taux maximum d'évolution des prix des services d'aide et d'accompagnement à domicile, fixé à 2 % par l'arrêté du 29 décembre 2025 « relatif aux prix des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile de certains services autonomie à domicile » publié au JO du 31/12/2025 (contre 3.84 % en 2025), tenant compte notamment de l'évolution des salaires et des coûts des services, les tarifs horaires du service prestataire d'aide à domicile du CCAS d'YVETOT seraient fixés comme suit à compter du 1er Février 2026 :

### **1°) TARIF CCAS POUR LES HEURES EFFECTUEES SANS PRISE EN CHARGE D'UN ORGANISME (10 700 heures/an)**

Tarif applicable aux personnes âgées et handicapées qui ne peuvent bénéficier de prise en charge d'un organisme (Conseil Départemental ou caisses de retraite).

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_008-DE



- 27,74 €/heure (usagers yvetotais) au lieu de 27,20 €
- 28,60 €/heure (usagers non yvetotais) au lieu de 28,04 €

### **2°) TARIF D'INTERVENTION LES DIMANCHES ET JOURS FERIES (7 000 heures/an)**

Ce tarif porté à 34,06 € depuis le 1er Janvier 2025 reste inchangé pour l'année 2026.

### **3°) FACTURATION D'UN SURCÔÛ HORAIRE AUX USAGERS APA/PCH/AME (HORS RESSORTISSANTS CNAV ET AUTRES CAISSES DE RETRAITE) = 76 100 heures/an**

Il est proposé, de reconduire le surcoût horaire à :

- 1 € pour les usagers résidant YVETOT
- 1.50 € pour les usagers hors YVETOT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Fixer les tarifs du service prestataire d'aide à domicile, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2026, tels que présentés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

### **TARIFS MANIFESTATIONS 2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Dans le cadre de son projet d'animation, le centre socioculturel propose des manifestations tout au long de l'année. Le centre socioculturel peut intervenir de manières différentes dans l'organisation des manifestations. Il peut être :

- organisateur (comme la journée cité Nature)
- co-organisateur (comme la manifestation Parcs en Fête avec le Comité de quartier Ouest)
- partenaire (comme pour Lumières au Fay).

Lors de ces manifestations le Centre propose :

- des animations (kermesse, balade à dos d'ânes, structures gonflables...)
- des buvettes (crêpes, boissons, frites, saucisses ...)
- l'intervention de prestataires (intervenants autour du bien être, groupe musical...).

## DELIBERATION

Dans la mesure où les conditions sanitaires le permettent le Centre prévoit des manifestations et il est proposé au Conseil d'Administration de fixer les tarifs applicables à la buvette de la manière suivante :

<b>Restauration-buvette</b>	<b>Tarifs 2025</b>	<b>Tarifs 2026</b>
Boisson alcoolisée (vin au verre, bière)	2,00€	2,50€
Boisson sans alcool (canettes) (1)	1,50€	1,50€
Boisson sans alcool (café, thé, eau)	1,00 €	1,00 €
Sandwich (pâté / jambon beurre)	3,00€	3,00€
Barquettes de frites	3,00€	3,00€
Tarifs enfants (barquette de frites 200g + 1 saucisse)		<b>3,50€</b>
Merguez / Saucisses – Frites (2)	4,00€	<b>4,50€</b>
Crêpe au sucre ou au Nutella – Part de gâteau – Brochette de bonbons (4)	1,00 €	1,00 €

Concernant les animations habituelles, il est proposé les tarifs suivants :

<b>Animations</b>	<b>Tarifs 2025</b>	<b>Tarifs 2026</b>
Stands de kermesse	0,50€	0,50€
Structure gonflable	1,00€	1,00€
Foire à tout	2,00€/mètre linéaire	3,00€/mètre linéaire
Balade à dos d'ânes / calèche	1,00€	1,00€
Jeu de la roue, enveloppe	1,00€	1,00€
Filet garni	1,00€	1,00€

Concernant la manifestation « Lumières au Fay » organisée par la Ville d'Yvetot qui se déroule le 13 juillet, le Centre Socioculturel propose une buvette avec une restauration rapide. Compte tenu du nombre important de visiteurs et dans un esprit d'harmonisation avec les tarifs des autres buvettes, il est souhaité d'appliquer des tarifs légèrement supérieurs aux tarifs habituels de manifestations. Ces tarifs restent toutefois inférieurs à ceux pratiqués par les comités des fêtes et autres vendeurs ambulants. Les recettes escomptées permettront d'accroître la part d'autofinancement pour les autres manifestations.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de fixer les tarifs applicables à la buvette pour cette manifestation de la manière suivante :

<b>Restauration-buvette</b>	<b>Tarifs 2025</b>	<b>Tarifs 2026</b>
Boisson alcoolisée (bière)	2,50€	<b>3,00€</b>

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_004-DE

Boisson sans alcool (canettes)	1,50€	1,50€
Boisson sans alcool (café, thé, eau)	1,00 €	1,00 €
Barquettes de frites 250g	3,50€	3,50€
Tarifs enfants (barquette de frites 200g + 1 saucisse)	4,00€	<b>4,50€</b>
Merguez / Saucisses – Frites	6,00€	6,00€
Crêpe au sucre ou au Nutella – Part de gâteau – Brochette de bonbons	1,00 €	1,00 €

De plus, le Centre Socioculturel fourni aux participants, des gobelets en plastique recyclable avec le visuel du centre et les différents logos (CCAS, CAF et centre) dans le cadre de la tenue de ces différentes buvettes, en échange de 1€.

Dans le cadre de la vente d'alcool une demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons est demandée conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- valider les propositions de tarifs ci-dessus pour les différentes manifestations organisées qui se dérouleront tout au long de l'année 2026 ;

- autoriser l'encaissement de ces produits dans le cadre de la régie de recettes fonctionnant au Centre Socioculturel ;

- autoriser à rembourser, dans le cadre de la régie d'avances fonctionnant au Centre Socioculturel Saint Exupéry, les participations versées lors des inscriptions en cas d'annulation, excepté 25 % de la somme qui sera conservée ;

- autoriser à solliciter les commerçants et les bailleurs en vue de l'obtention de dons au profit des manifestations ;

- accepter toutes subventions de financeurs potentiels ;

- autoriser son Président ou sa Vice-Présidente à signer différents contrats ou conventions à intervenir avec différents prestataires ;

- à régler les factures des différents prestataires intervenants dans l'organisation des manifestations.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
Reçu en préfecture le 12/02/2026  
Publié le  
ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_004-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_005-DE



Mardi 10 Février 2026, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au 13 rue de la Corderie, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS.

### Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, M. Arnaud MOUILLARD, Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL

### Absents avec pouvoirs :

Mme. Veronique PREVELLE donne pouvoir à M. Gerard LE BOULC'H

### Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE, M. Laurent BÉNARD

### Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative, Monsieur Jimmy Bouillon, Responsable Service Juridique Instances et Coordination administrative, Madame Magali Langlois, Responsable du pôle des finances et commande publique

-----

## **TARIFS SEJOURS PARTIR ENSEMBLE OCTOBRE 2026**

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le projet «Sport, santé, bien être à portée de main» appelé «Partir Ensemble» est un renouvellement de l'action proposée depuis 2014 financé par l'ARS, dans le cadre de la contractualisation et a été validé lors du Conseil d'Administration du mois de février 2024. Pour rappel, le projet s'articule autour de plusieurs axes :

- mise en place d'activités physiques et sportives régulièrement (tennis, randonnées, gym douce) et découverte d'autres disciplines ponctuellement (ping pong, golf...);
- implication des participants dans l'organisation du projet (groupes activités / randonnées, autofinancement, vie quotidienne / alimentation);
- organisation de séjours de 3 nuits et 4 jours pour les personnes seules et sur un week-end pour les familles soit 3 jours et 2 nuits avec des activités accessibles (randonnées, initiation à la relaxation...). Les séjours se dérouleront du 2 au 16 octobre 2026.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 076-267600617-20260210-2026\_02\_10\_005-DE



Pour les recettes encaissées par le Centre Socioculturel, il est proposé pour l'année 2026 les tarifs suivants pour les séjours :

- Tarif pour une personne : 60 € pour 3 jours
- Tarif familles sur un week-end : 28 €/ adulte et 18 €/enfant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- valider les propositions de tarifs ci-dessus pour les séjours qui se dérouleront en octobre 2026 ;
- autoriser l'encaissement de ces produits dans le cadre de la régie de recettes fonctionnant au Centre Socioculturel ;
- autoriser à rembourser, dans le cadre de la régie d'avances fonctionnant au Centre Socioculturel Saint Exupéry, les participations versées lors des inscriptions en cas d'annulation, excepté 25 % de la somme qui sera conservée ;

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

**Mme Françoise BLONDEL**